

6 ASTUCES

POUR DÉPENSER MOINS... SANS RÉEL CHANGEMENT !

Une bonne gestion de votre habitat, c'est pratiquer chez vous les gestes simples vous permettant de maîtriser votre facture d'énergie.



ÉTEIGNEZ VOS APPAREILS

Éteindre les veilles peut permettre d'économiser jusqu'à 15 % de la facture d'électricité (hors chauffage et eau chaude), soit plus de 100 €/an en moyenne.



PRENEZ DES DOUCHES

Prendre un bain équivaut à 2,5 douches.



ATTENTION AUX ROBINETS QUI GOUTTENT !

Un robinet qui goutte peut gaspiller jusqu'à 120 litres d'eau par jour !



PRIVILÉGIEZ LES AMPOULES LED

La durée de vie des ampoules LED peut aller jusqu'à 40 000 heures et elles consomment deux fois moins d'énergie.



LAVEZ À BASSE TEMPÉRATURE

En privilégiant le programme Eco de votre lave-linge, vous pourrez économiser jusqu'à 15 % d'électricité. Avec le programme 30°C, plus de 50 % d'électricité.



BAISSER LE CHAUFFAGE

En cas d'absence, diminuez de quelques degrés la température de votre logement. La nuit, chauffez votre chambre adulte à 16°C, votre chambre bébé entre 18 et 20°C.

Source : ADEME

Centre de Relation Client Domial

03 89 30 80 80
crc@domial.fr

À votre écoute :
du lundi au jeudi de 8 h à 18 h
et le vendredi de 8 h à 17 h



Domial 

Groupe ActionLogement

www.domial.fr



LE GUIDE DES CHARGES LOCATIVES

Et des astuces pour économiser !

scariett - DOMIAL SA HLM au capital de 34 411 760 € - RCS Colmar 945 651 149 - SIRET 945 651 149 00235 - APE 6820A - ©shutterstock - ©veteazy - ©freepik - 2023



www.domial.fr

Domial 
Groupe ActionLogement

Vos charges, MODE D'EMPLOI

Les charges locatives récupérables recouvrent l'ensemble des frais engagés par le bailleur. Elles sont remboursables par le locataire et viennent en supplément du loyer. Leur montant, fixe ou révisable, est stipulé dans le bail. Chaque année, une régularisation des sommes avancées vous est envoyée à travers le décompte de charges. **Frais d'entretien, chauffage ou consommation d'eau, en voici le détail point par point.**

1 LES CHARGES COMMUNES GÉNÉRALES (CHG)

Électricité

Concerne les consommations électriques des parties communes.

Entretien/réparations

Dans ce poste, vous trouverez notamment les dépenses suivantes :

- » Petites réparations dans les parties communes.
- » Remplacement des ampoules.
- » Fournitures de petit entretien.

Espaces extérieurs

Concerne les prestations sur espaces verts et surfaces extérieures.

Taxe Ordures Ménagères

Prestations de traitement d'ordures ménagères, qui incluent, le cas échéant, les prestations liées au tri sélectif.

Contrat d'entretien individuel des équipements

de votre logement, pouvant comprendre l'un ou plusieurs équipements tels que chaudière et VMC.

Nettoyage des parties communes et/ou gestion des containers de votre ensemble immobilier.

Personnel de service

Masse salariale récupérable du personnel intervenant dans la gestion de proximité de votre immeuble.

Ascenseur

Dépenses récupérables liées au fonctionnement de votre ascenseur (entretien et électricité).

Porte automatique

Dépense liée au contrat de maintenance de la porte automatique permettant l'accès à votre parking, garage ou résidence.

Hygiène/Désinsectisation

Part récupérable liée au(x) contrat(s) mis en place sur votre résidence.

Location de compteur individuel et relevés

Coût lié au contrat d'entretien de vos différents compteurs individuels (eau chaude, froide, calorique).

2 LE CHAUFFAGE (CHF)

Ce poste comprend les dépenses récupérables en cas de chauffage collectif (consommation, entretien et électricité de la chaufferie)

3 L'EAU

Eau froide individuelle

Il s'agit de votre consommation en m³ multipliée par le prix de base du m³ d'eau.

Eau froide collective

Il s'agit de la consommation d'eau répartie à la surface habitable, lorsque le logement est dépourvu de compteur individuel.

Domial
Groupe ActionLogement

REFERENCE : 075281 09
N° UG:050607 FF - N
ENTREE LE : 01/07/2011
SORTIE LE :
Montant : -40,12€

Référence Résidence :
N° 020
33 rue Auguste Blanchard
68000 COLMAR
DML ABCDEF

DECOMPTÉ DE CHARGES émis le 30/03/2023

Période de régularisation : 01/01/2022 au 31/12/2022 soit 365 jours
Nombre de jours de présence du locataire dans la période de régularisation : 365 jours

Poste	Désignation	Tantièmes	Clé de répartition	Montant à répartir	Quote-part
CHF	CHC Chauffage	63,52/	Dcpt.Chffg	30492,70	877,30
CHG	CAS Ascenseurs	63,52/	Surf.Ascen	3506,72	62,52
CHG	DES Hygiène/Désinsectisatio	63,52/	Surf.Habit	34,20	0,58
CHG	ECC Electricité Récupérable	63,52/	Surf.Habit	1849,22	31,53
CHG	ENT Entretien / réparations	63,52/	Surf.Habit	722,40	12,32
CHG	ESP Espaces extérieurs	63,52/	Surf.Habit	5846,91	99,70
CHG	LCI Location compteur indiv	1,00/	Logement	3419,13	62,17
CHG	NPC Nettoyage partie commun	63,52/	Logement	12358,92	210,75
CHG	OMS Taxe Ordures Ménagères	63,52/	Surf.Habit	10152,00	173,12
CHG	VMC Entretien VMC	1,00/	Surf.Habit	1490,54	27,10
EAU	ECI Eau chaude individuelle	16,00/	Nb M3 EC	24462,66	204,17
EAU	EFI Eau froide individuelle	46,00/	Nb M3 EF	10852,92	129,30

Famille Charges (récapitulatif)	Date Début	Date Fin	Total Charges	Avances Prévis.	Solides
CHF	01/01/22	31/12/22	877,30	960,00	-82,70
CHG	01/01/22	31/12/22	679,79	557,28	122,51
EAU	01/01/22	31/12/22	333,47	413,40	-79,93

N°	Type	Fluide	Index déb.	Index fin	Conso.
02	ECI	Eau ch ind	82	98	16
01	EFI	Eau fr ind	273	319	46

Le total est le résultat entre vos avances provisionnelles et les dépenses réelles de votre période d'occupation

NOUS VOUS DEVONS 40,12 €

Courrier à adresser à :
25 place du Capitaine Dreyfus - CS 90024 - 68025 COLMAR CEDEX - Tél : 03 69 30 80 80
- DOMIAL SA HLM au Capital de 24 817 664,00 € SIRET 945 651 149 00025 - RCS COLMAR 945 651 149 - APE 8020A
www.domial.fr @DomialLogements

Page 1

LE DÉTAIL DE VOTRE DÉCOMPTÉ DE CHARGES

A - Période de régularisation

Elle indique la période de référence pour le décompte de vos charges.

B - Nombre de jours de présence du locataire dans la période de régularisation

Indique la période facturée.

C - Les Clés de répartition et tantièmes

» Surf. Habit = surface habitable en m² de votre logement.

» Nb M³ = nombre de m³ d'eau froide (EF) ou d'eau chaude (EC).

» Nb kWh = nombre de kilowattheures

» Surf. Ascen = surface habitable des logements concernés par la prestation ascenseur.

» Logement = nombre de logements concernés par le montant global de la prestation.

D - Montant à répartir

Il correspond aux dépenses totales récupérables de votre résidence, exprimées en euros.

E - Quote-part

Elle correspond à votre participation, exprimée en euros.

F - Avances provisionnelles

Il s'agit du cumul de vos provisions présentées sur vos avis d'échéances mensuels de la période décomptée.

G - Fluide

Le tableau prend en compte les relevés des différents compteurs d'eau froide et d'eau chaude éventuellement installés dans votre logement. L'index ainsi relevé permet de calculer votre consommation, exprimée en m³.

H - Solde

C'est le montant de votre régularisation de décompte définitif des charges.

Soit « Vous nous devez » : la somme indiquée est dans ce cas-là à régulariser par tout moyen à votre convenance, à réception de votre avis d'échéance le mois suivant.

Soit « Nous vous devons » : la somme indiquée sera déduite de votre avis d'échéance du mois suivant.